



Séance d'informations sur la sécurité destinée aux Seniors

Service Prévention des Délits



Le Service Prévention des Délits

Service Ville créé en 1993 et faisant partie de la Direction de la Prévention et de la Sécurité → prévention de phénomènes criminels considérés comme des actions prioritaires dans les Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention du SPF intérieur.

Objectifs :

1. analyse de la criminalité et de son évolution locale
2. lutte contre le sentiment d'insécurité et diminution du nombre de délits
3. prévention situationnelle : pourquoi un délit est-il commis ?
 - prévenir les circonstances, donc réduire l'opportunité du délit
 - précaution des cibles et victimes du délinquant

Actions :

1. prévention par l'information vers les citoyens (conseils et campagnes) et vers les autorités (avis et recommandations)
2. prévention fonctionnelle via moyens humains : encadrement de lieux et d'événements
3. sécurisation des logements privés (conseils et prime) et des lieux publics (conseils et vidéo-surveillance)
4. groupes de travail, réflexion et collaboration : Police locale, Seniors, etc.

Domaines :

Cambriolage, vols (ruse, tire, voitures, cimetières, lieux publics, à main armée et hold-up), services de garde, etc.



Programme

- Les mesures organisationnelles : de bonnes habitudes à prendre
- Les mesures mécaniques : protections souvent peu coûteuses, visites-conseils gratuites et prime communale
- Les mesures électroniques : la cerise sur le gâteau (alarme et vidéo-surveillance)
- Le vol par ruse
- Le vrai Policier
- Au distributeur automatique
- En rue et le vol à la tire
- GSM et smartphones
- Safety : sécurité à la maison
- Victime malgré tout ? Nous vous aidons !



1. Les bonnes habitudes : 0,00 €

- Toujours tout fermer, même pour une courte absence
- Bonne gestion des clefs : portes, fenêtres et personnes
- Pas trop d'argent, de valeurs, ni visibles, cartons à jeter
- Vigilance sociale, relations de voisinage, informations à la Police
- Aucun signe d'absence ni d'information personnelle
- Absence : personne de confiance (courrier et volets), programmeurs électriques et surveillance par la Police
- Marquage, listage et photos de titres et objets de valeurs
Liste des contacts importants et secours
- Carte bancaire : plafond de retrait maximal et désolidarisation de la carte du compte épargne

Résumons-nous

7 Astuces ...pour dissuader les cambrioleurs

1

Rendez votre maison bien visible

...par un bon éclairage à l'intérieur et à l'extérieur. Taillez suffisamment bas les plantations devant la maison

2

N'oubliez pas les côtés et l'arrière de la maison

...car c'est là que les voleurs attaquent de préférence

3

N'aidez pas les cambrioleurs

...en laissant traîner échelles ou outils (de jardin) autour de la maison

4

Ne faites pas étalage

...ne disposez jamais vos objets de valeur en vue. Rangez-les dans un endroit sûr, notez les numéros de série et photographiez-les

7

Simulez votre présence lorsque vous vous absentez

...évités donc une boîte aux lettres pleine, n'accrochez pas de messages sur la porte pour signaler votre absence et informez vos voisins

6

Verrouillez toujours toutes les fenêtres et les portes

...mais aussi le garage, la cabane de jardin et le soupirail, même lorsque vous ne vous absentez que pour quelques minutes

5

Gérez bien vos clés

...ne les cachez pas sous le paillason ni dans la jardinière





2. Les protections mécaniques

***Suite d'obstacles + Bon éclairage + Matériel de renfort
= Dissuasion et perte de temps précieux pour le cambrioleur !***

- Visibilité : rideau / film, éclairage et végétation
- Clôture (non occultantes) : première barrière (épineux)
- Serrures des portes : minimum 3 points d'ancrage
- Fenêtres et portes : gâches, verrous, etc.
- Le coffre : doublé, à clef ET à code ET étanchéité et isolation (RF)
- Optez toujours pour du matériel labellisé et ne perdez pas de vue que le risque zéro n'existe malheureusement pas ...

Demandez une analyse complète de sécurisation de votre habitation : nos visites-conseils sont gratuites, neutres et complètement adaptées.

Vous sécurisez votre habitat ? La Ville vous aide financièrement !

3. Les protections électroniques

La cerise sur le gâteau



Optez pour un installateur agréé INCERT !
Vous aurez comme avantages :

- Des produits de qualité, labellisés et utilisés selon des normes strictes
- Une installation faite dans les règles de l'art et adaptée, sur la base d'une étude de risques
- Un package de services : déclaration en ligne de votre alarme, documentation, éléments de formation, etc.
- Plus de possibilités pour négocier une diminution du montant de votre prime d'assurance vol.

Divers : ayez toujours un GSM sur vous (à partir de 16 €)

4. Le vol par ruse

- Divers faux employés : énergie, télécom, Police, eaux, jardiniers, récolte pour œuvres caritatives etc. Ne pas ouvrir et vérifier :
 - rendez-vous pris **et** confirmé
 - voiture de société ? uniforme ?
 - carte de légitimation par la boîte aux lettres
 - téléphoner à la firme et contrôler l'identitéUn des ces éléments manque ? = REFUS !
 - on insiste malgré le refus ? → Police : 101 !
 - jamais d'acompte en cas de vente et écrit (facture)
- Divers subterfuges (toilette, verre d'eau et médicament, téléphoner)
= REFUS !
- D'abord, on n'ouvre pas, on reste ferme et on se méfie.
Ensuite, on contrôle, on demande, par la boîte aux lettres, la carte de légitimation et on téléphone à la firme.
Tout est correct ? On peut seulement ouvrir maintenant ...

5. Le vrai Policier : 6 éléments

1. Le logo. Il est présent partout : uniforme, couvre-chef, pull, chemise, veste et cartes.



2. La carte de visite (avec nom et zone de Police) et de grade : à hauteur de la poitrine, respectivement à gauche et à droite.



3. La carte de service :

4. L'équipement à la ceinture : pistolet dans sa gaine, porte-spray, porte-menottes et porte-matraque.



5. Les vêtements, selon la saison : pull avec ou sans encolure, chemise à manches longues ou courtes, fleece, parka ou polo.

6. Généralement, le véhicule (voiture, scooter, vélo ou combi) : marqué de plusieurs lignes bleues, le logo, le mot « Police » dans une ou 2 des 3 langues nationales, le nom de la zone et « 101 ».



Ce que ne fera jamais la Police :

- La Police ne se présente jamais chez vous accompagnée d'un voleur qu'elle a arrêté.
- La Police ne vient jamais vous montrer des objets qui ont été volés chez vous.
- La Police ne vous demande jamais où vous gardez votre argent, vos bijoux ou autres objets de valeur.
- La Police ne demande jamais de faire le tour de votre habitation pour voir si tout ce que vous avez caché s'y trouve encore.



6. Au distributeur automatique

- Si vous le pouvez, faites-vous accompagner par une personne de confiance.
- Préférez les distributeurs se situant à l'intérieur des établissements bancaires.
- Avant de retirer votre argent, vérifiez qu'il n'y a personne près de vous. Si vous vous sentez en danger, appuyez sur la touche « stop » et récupérez votre carte.
- Camouflez la main qui compose le code à l'aide de votre seconde main.
- Ne vous laissez jamais distraire lors du retrait d'argent.
Nouveau mode opératoire : le coup du billet « sacrifié ».
- Ne pas se laisser attendrir par une femme ou par un enfant.
Les malfaiteurs ont des complices de tous les âges !



7. En rue et le vol à la tire

- Les pick-pockets profitent du manque de vigilance, de situation de foule, contact physique et bousculades, ils sont 2 ou 3 malfrats (repérer, dérober, transporter). Comment prévenir ce vol ?
- Pas trop d'argent, ni de valeurs visibles (arrachage de collier) !
- Porte-feuille : poches intérieures et fermées et pas la poche cowboy ! Les manteaux fermés (intrusion possible de la poche intérieure) et sans valeurs si au vestiaire (ex : au restaurant).
- Suivi ? : rentrer dans un lieu public ou feindre de téléphoner avec son GSM ou appeler la Police !
- Le sac côté maison et le sac à dos = sac à ventre ...
Les sacs toujours fermés !



00800 2123 2123
+32 2 518 2123

8. GSM et smartphone

- Pas dans les poches extérieures, les verrouiller avec un code
- Être discret lors de l'utilisation, lors du rangement
- On vous demande l'heure ? Attention à la ruse ... !
- Blocage :



Editeur responsable : Christophe Emotte - Directeur général, f. f. - Hôtel de Ville - Place Charles II - 6000 Charleroi

GSM VOLÉS?
Coupez la parole
aux voleurs!

COMPOSEZ *#06# Un numéro de série de 15 chiffres apparaît.
Notez le précieusement. En cas de vol, communiquez ce numéro
à votre opérateur, la carte SIM et l'appareil seront bloqués

CONSEIL DONNÉ PAR LE SERVICE PRÉVENTION DES DÉLITS AVEC LE SOUTIEN DU SPF INTÉRIEUR

CHARLEROI

9. Safety : sécurité à la maison

- Détecteurs incendie (obligation légale) : 1 / 80 m², à partir de 4, ils sont obligatoirement reliés en réseau (avec ou sans fil, au choix) – Placement (plafond) et achat à charge du propriétaire, entretien : à charge du locataire, pas dans la cuisine mais dans la pièce juste avant
- Chauffage d'appoint : espace ; au pétrole : rechargement si refroidi !
- Tableau électrique : interrupteurs à différentiel, disjoncteurs automatiques, pièces d'eau : 30 mA, le reste 300 mA, prises en bon état et toutes avec mise à la terre. Allonges déroulées, fils non-écrasés (tapis), dominos interdits, blocs multiprises avec parcimonie
- TV, grille-pain, séchoir et friteuse
- Conseillés :
 - détecteur de CO (se place en bas)
 - couverture anti-feu
 - extincteur AB labellisé BENOR (6 kg)
 - parasurtenseurs de tension

Safety : illustrations

Détecteur CO (monoxyde de carbone)



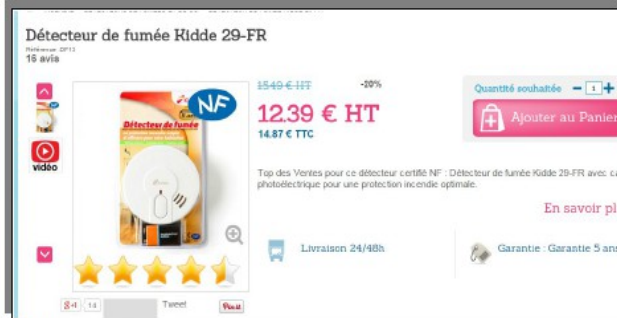
Bloc multi-prise et avec parasurtenseur



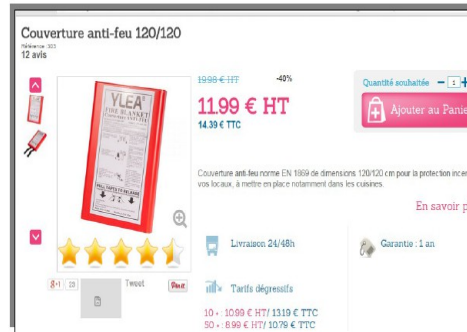
Prise avec obturateurs



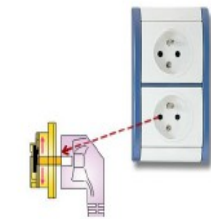
Détecteur incendie



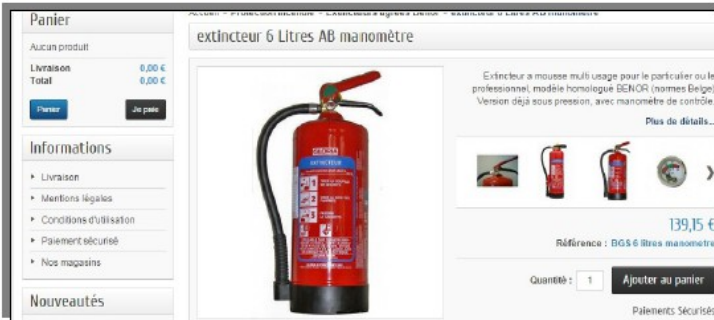
Couverture anti-feu



Prise avec protection enfant intégrée



Extincteur



Sécurité enfants pour prise électrique



10. Victime malgré tout ?

- Être victime, cela arrive à chacun ! Les malfrats sont rusés et profitent de la moindre faille et nous ne sommes pas des robots !
- Le risque zéro n'existe jamais, malheureusement ...
- Nez à nez avec un cambrioleur ?
Ne jamais aller au contact !
- Porter plainte, contacter l'assurance, demander une visite techno-préventive (071 / 86 15 47), se faire soutenir administrativement, moralement, juridiquement ou socialement, par exemple, par le Centre d'aide aux victimes de la Ville.

Centre d'Aide aux Victimes
Rue Tumelaire, 80
6000 Charleroi

Tél. : 071/86.15.12
G.S.M. : 0479/48.36.12
Mail : cps.aide.victimes@charleroi.be

Du lundi au vendredi
de 8h à 16h (sur rendez vous)
En cas d'absence, laissez un
message sur le répondeur.
Nous vous recontacterons
rapidement selon vos consignes.

Composé d'une équipe
pluridisciplinaire, ce service
se met à votre écoute pour vous
apporter **gratuitement et en
toute discrétion** un soutien,
des conseils et un accompagnement
social, juridique et/ou
psychologique.

**Où trouver
de l'aide ?**

- **Police** : 101 – 112 (en cas d'urgence)
- **Écoute violence conjugale** : 0800/30.030
du lundi au samedi de 9 à 20h.
- **Télé-accueil** : 107 (numéro gratuit)
Écoute téléphonique
- **Les urgences sociales** : 071/32.12.12
Hébergement d'urgence 24h/24
- **Le Foyer familial** : 071/32.48.96
Rue de Montignies, 26 à Charleroi
Maison d'hébergement pour femmes en
difficulté avec enfant(s), 24h/24
- **Collectif pour femmes battues** :
054/21.33.03
Maison d'hébergement et d'accueil, refuge
pour femmes battues, 24h/24
- **Maison maternelle Fernand Philippe** :
071/81.25.07
Rue St Ghislain, 52 à Wanfercée Baulet
Maison d'hébergement pour femmes en
difficulté avec enfant(s).
- **La Maison plurielle** : 071/94.73.31
Rue Tumelaire, 77 à Charleroi
Accueil, conseil et orientation
des victimes de violences
conjugales.

Le centre d'aide aux victimes

Quelques conseils pratiques :

En cas de dépôt de plainte, veuillez à demander une attestation et une copie de votre audition. Gardez les justificatifs liés au préjudice subi. Si vous êtes assuré, prévenez sans tarder votre compagnie d'assurance.

ADRESSES & NUMEROS UTILES:

Service Prévention des Délits

Rue Tumelaire, 80
6000 Charleroi

071/86.15.47 - 49

Conseils en techno-prévention, informations sur la prime communale à la sécurisation de votre habitation.

Service Médiation de Quartier

Chaussée de Nivelles, 177
6041 Gosselies

071/86.88.32 - 0474.64.42.45.

Intervention dans les situations de conflits de voisinage ou de quartier.

Télé accueil : 107

"quelqu'un à qui parler"
24h/24h dans l'anonymat

Police: 101

Centre d'Aide aux Victimes

Rue Tumelaire, 80 - 6000 Charleroi

Tél. : 071/86.15.12 - 13 - 14.

Gsm : 0479/48.36.12.

Fax : 071/86.20.93.
e-mail : cps.aide.victimes@charleroi.be



Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h - De préférence sur rendez-vous.

Le Centre



d'Aide aux Victimes

Vous aide à en sortir

Une initiative de :



Avec le soutien de :



Ministère de l'Intérieur

Le Centre d'Aide aux Victimes se compose d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans l'aide à apporter aux victimes de faits liés à l'insécurité urbaine, de violences conjugales et intrafamiliales. Cette prise en charge peut vous être apportée qu'il y ait dépôt de plainte ou non.

Outre un **accueil** et une **écoute**, cette équipe propose une **aide** et un **accompagnement**

sur le plan juridique :

une information sur les procédures pénales et civiles, des conseils juridiques et administratifs.

sur le plan psychologique :

un soutien et un accompagnement pour les personnes ayant vécu un traumatisme ainsi qu'un relais éventuel vers des services thérapeutiques spécialisés.

sur le plan social :

des conseils et un accompagnement dans des actes pratiques dans des domaines tels que assurance, mutuelle, CPAS, parquet, ...

Ce service est une initiative de la Ville de Charleroi et vous est offert gratuitement.

Vous êtes victimes de :

**vol à l'aide de violence
vol dans votre habitation**

vol à main armée

escroquerie

car-jacking

agression

violence sexuelle

violence conjugale

ou intra-familiale

menace ou harcèlement

la mort violente d'un proche

(homicide, suicide, accident...)

Vous vous posez des questions :

- sur les démarches à suivre
- sur le dépôt d'une plainte et son suivi au parquet, sur les systèmes d'indemnisation existants
- sur l'intervention du Fonds d'indemnisation des victimes d'actes intentionnels de violence
- sur l'intervention éventuelle d'une assurance
- sur les actes à poser dans le cas de violence conjugale ou intra-familiale
- sur un soutien et/ou une aide psychologique

CONTACTEZ NOUS !



**Merci pour votre
attention !**

**A votre disposition
pour toute question.**

Service Prévention des Délits

rue Tumelaire 80
6000 CHARLEROI
T 071 / 86 15 47
F 071 / 86 20 93
M spd@charleroi.be



NOTES

A series of ten horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for writing notes.